



15ème législature

Question N° : 44608	De Mme Audrey Dufeu (La République en Marche - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Extension de la « prime réa » à l'ensemble des personnels du service	Analyse > Extension de la « prime réa » à l'ensemble des personnels du service.
Question publiée au JO le : 01/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Audrey Dufeu alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prime réservée aux soignants de réanimation. Le Gouvernement a annoncé fin 2021 la mise en place, à partir de janvier 2022, d'une prime de 100 euros net pour les infirmiers des services de soins critiques et de réanimation. Près de 24 000 professionnels des hôpitaux sont concernés. Très sollicités au cours de la crise sanitaire, les services de soins critiques s'appuient sur les médecins et infirmiers, mais également sur d'autres soignants tels que les aides-soignants, les kinésithérapeutes ou encore les personnels administratifs. L'ensemble de ces professionnels a permis à la France de lutter contre l'épidémie de la covid-19 et permis au système hospitalier de tenir bon au plus dur de la crise. Ils ont été les acteurs de la résilience, au même titre que les infirmiers exerçant dans ces services. Aussi, elle l'interroge sur la possibilité pour le Gouvernement d'étendre cette prime à l'ensemble des personnels participant au bon fonctionnement des services de soins critiques et de réanimation.